

Les projets de zones d'aménagement concerté

En élaborant son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, approuvé en 2017, la CAB a également dégagé des enjeux en termes de logement. Ainsi, les élus ont opté pour le pilotage direct de deux procédures de Zone d'Aménagement Concerté habitat sur les communes de Baincthun et Outreau.

Ces deux démarches sont au stade du dossier de réalisation.

Baincthun, Programme d'aménagement durable et résidentiel "Les Pâturelles"

Baincthun, à proximité du cœur urbain de l'agglomération, présente une opportunité pour un programme de construction de logements afin de maintenir la population locale et accueillir de nouveaux habitants.

Les études réalisées ont permis de dégager un scénario d'aménagement répondant aux objectifs de l'agglomération :

- › un quartier dense en cœur de village,
- › un quartier mixte répondant aux besoins en logement
- › un quartier exemplaire en matière environnementale.

Outreau, Quartier des Musiciens

La position de la ville d'Outreau au cœur du tissu urbain central, ses possibilités de dessertes en transport en commun lui confère une position stratégique aussi bien pour son développement que pour celui de l'agglomération en permettant notamment le maintien de la population locale et l'accueil de nouveaux habitants.

f (<https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais>)
t (<https://twitter.com/aggloboulonnais>)
y (<https://www.youtube.com/c/aggloboulogne>)
@ (<http://instagram.com/aggloboulonnais>)
in (<https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-aggglom%C3%A9ration-du-boulonnais/>)

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU BOULONNAIS**

1, bd du Bassin Napoléon
BP 755
62321 Boulogne-sur-Mer
Tel : 03 21 10 36 36

**@ NOUS
CONTACTER**

LETTRE D'INFORMATION

Votre courriel:

Saisir une adresse e-mail valide

✓ **JE M'INSCRIS**

[> ARCHIVES](#) [> DÉSINSCRIPTION](#)

- [> PLAN DU SITE](#)
- [> MARCHÉS PUBLICS](#)
- [> ACCESSIBILITÉ](#)
- [> MENTIONS LÉGALES](#)
- [> PROTECTION DES DONNÉES](#)
- [> OFFRES D'EMPLOI](#)
- [> GESTION DES COOKIES](#)